

CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Dans les présentes conditions générales, les termes suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné dans cet article.

Abonné: personne physique ou morale signataire du "Formulaire d'abonnement".

Wanadoo: nom du service fourni par France Télécom Interactive permettant à un Abonné d'accéder au réseau Internet, à différents services (Minitel, Paiement à l'Acte...), de communiquer par un système de messagerie électronique, de télécharger des fichiers et logiciels, etc.

France Télécom Interactive: société qui fournit le service Wanadoo.

Internet: réseau de plusieurs serveurs reliés entre eux et dont la localisation se situe en divers lieux géographiques à travers le monde.

Identifiant: terme qui désigne d'une manière générale tout code confidentiel ou mot de passe, permettant à l'Abonné de s'identifier et de se connecter au service Wanadoo, à savoir : identifiant de connexion, mot de passe de connexion, identifiant de messagerie, adresse de messagerie, mot de passe de messagerie.

Enregistrement en ligne: demande d'abonnement à Wanadoo effectuée au moyen d'un serveur distant et accessible par le réseau téléphonique.

Serveur d'enregistrement: serveur mis à la disposition du public souhaitant s'abonner à Wanadoo sans intervention humaine extérieure. Il permet à l'utilisateur d'obtenir les identifiants de connexion à Wanadoo immédiatement. L'utilisation de ce serveur nécessite l'acceptation par le client de l'usage de la carte bancaire comme moyen de paiement.

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités et conditions générales dans lesquelles, d'une part, France Télécom Interactive met à la disposition de

l'Abonné son service Wanadoo et, d'autre part, l'Abonné accède et utilise ce service.

Toute connexion au service est subordonnée au respect des présentes conditions générales.

Les modalités citées dans le document "Formulaire d'abonnement", fourni à l'Abonné lors de son adhésion au service Wanadoo, font partie intégrante du présent contrat.

La signature du "Formulaire d'abonnement" entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions décrites ci-après.

ARTICLE 3 : ACCES AU SERVICE

L'accès au service est possible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors du contrôle de France Télécom Interactive et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du service et des matériels.

France Télécom Interactive accorde à l'Abonné, qui l'accepte, le droit de se connecter au service via un micro-ordinateur de type PC ou Macintosh ou tout autre terminal.

L'accès au service se fait à partir du micro-ordinateur de l'Abonné connecté à un réseau de télécommunication permettant l'accès au service Wanadoo et selon les spécifications techniques simplifiées décrites dans le manuel d'utilisation Wanadoo fourni à l'Abonné sur support papier ou numérique.

Les protocoles de communication utilisés sont ceux en usage sur l'Internet.

L'Abonné peut, soit utiliser les logiciels de connexion et de navigation fournis par France Télécom Interactive, soit utiliser des logiciels compatibles.

L'utilisation de logiciels fournis par France Télécom Interactive implique l'acceptation des conditions de licence d'utilisation qui accompagnent le " Manuel d'utilisation Wanadoo ".

Les droits d'accès et d'utilisation de Wanadoo sont des droits non exclusifs et non transmissibles.

L'accès à Wanadoo est possible à compter de la date de réception par l'Abonné de ses Identifiants et de son numéro d'utilisateur.

ARTICLE 4 : UTILISATIONS DES CODES CONFIDENTIELS ET IDENTIFIANTS D'ACCES AU SERVICE

Tous les Identifiants sont personnels et confidentiels ; ils ne peuvent être changés qu'après demande écrite de l'Abonné.

L'Abonné s'engage à conserver secrets ses Identifiants et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

En cas de perte ou de vol d'un des Identifiants de l'Abonné, celui-ci doit informer dans les meilleurs délais France Télécom Interactive, qui en fera l'annulation immédiate.

L'usage de Wanadoo est un usage exclusif du titulaire et/ou de ses préposés à titre professionnel ou privé. Il ne peut en aucun cas être cédé à des tiers à titre gratuit ou payant.

Les nouveaux Identifiants seront transmis à l'Abonné par courrier. La modification des Identifiants de l'Abonné ainsi que toute modification à apporter au dossier de l'Abonné pourront, de plein droit, faire l'objet de conditions tarifaires particulières.

Il est précisé que tout usage des Identifiants de l'Abonné est fait sous l'entière responsabilité de ce dernier.

Dans le cas où la personne qui paye les prestations ayant trait à Wanadoo est différente de l'Abonné, celle-ci ne dispose d'aucun droit d'accès ou d'utilisation sur le service Wanadoo

ARTICLE 5 : ASSISTANCE

France Télécom Interactive met à la disposition de l'Abonné deux niveaux d'assistance :

1. en ligne 24h sur 24, 7 jours sur 7, directement à partir du micro-ordinateur de l'Abonné;

2. un service d'accueil téléphonique opérationnel de 9 heures à 21 heures, 7 jours sur 7 pour les questions d'ordre technique et de 9 heures à 21 heures, 6 jours sur 7 pour les questions d'ordre commercial. Ce service est réservé à l'assistance technique et commerciale, en particulier, aux problèmes liés à l'installation, la connexion et le paramétrage du logiciel de navigation sur le World Wide Web fourni par France Télécom Interactive.

ARTICLE 6 : REGLES D'USAGE D'INTERNET

L'Abonné déclare accepter les caractéristiques et les limites d'Internet, et en particulier reconnaît :

- que le service Wanadoo, objet du présent contrat, représente un service de connexion entre le micro-ordinateur de l'Abonné et le centre serveur de France Télécom Interactive et qu'il ne porte pas sur le contenu des services que l'Abonné pourrait consulter. FRANCE Télécom INTERACTIVE N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITE SUR LES SERVICES ACCESSIBLES PAR L'INTERNET ET N'EXERCE AUCUN CONTROLE, DE QUELQUE FORME QUE CE SOIT, SUR LA NATURE OU LES CARACTERISTIQUES DES DONNEES QUI POURRAIENT TRANSITER PAR L'INTERMEDIAIRE DE SON CENTRE SERVEUR ;
- avoir connaissance de la nature du réseau Internet et, en particulier, de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations ;
- QUE LES DONNEES CIRCULANT SUR L'INTERNET PEUVENT NE PAS ETRE PROTEGEES, NOTAMMENT CONTRE DES DETOURNEMENTS EVENTUELS. La communication par l'Abonné de mots de passe, codes confidentiels et, d'une manière générale, de toute information jugée confidentielle par l'Abonné est faite à ses risques et périls ;

- QUE LES DONNEES CIRCULANT SUR L'INTERNET PEUVENT ETRE REGLEMENTEES EN TERMES D'USAGE OU ETRE PROTEGEES PAR UN DROIT DE PROPRIETE. L'ABONNE EST SEUL RESPONSABLE DE L'USAGE DES DONNEES QU'IL CONSULTE, INTERROGE ET TRANSFERE SUR L'INTERNET;
- que la communauté des utilisateurs de l'Internet a développé un code de conduite, également appelé Netiquette, dont la violation peut avoir pour effet d'être la source de désagréments pour le contrevenant. France Télécom Interactive ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'une telle situation ;
- qu'il appartient à l'Abonné de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et /ou logiciels de la contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet ;
- que France Télécom Interactive ne dispose d'aucun moyen de contrôle sur le contenu des services accessibles sur l'Internet. En particulier, FRANCE Télécom INTERACTIVE MET EN GARDE LES PERSONNES TITULAIRES DE L'AUTORITE PARENTALE SUR LA DIVERSITE ET LA NATURE DES CONTENUS DISPONIBLES SUR LE RESEAU INTERNET, LESQUELLES PEUVENT ETRE SUSCEPTIBLES DE PORTER PREJUDICE AUX MINEURS.

ARTICLE 7 : ACCES AUX SERVICES MINITEL

France Télécom Interactive met à la disposition de ses Abonnés un accès aux services Minitel nommé " Tout Minitel " ; cet accès est proposé en option.

L'ABONNE RECONNAIT QUE L'ACCES AUX SERVICES MINITEL EST SOUMIS A DES CONDITIONS TARIFAIRES PARTICULIERES, SPECIFIEES SOUS LA RUBRIQUE "TOUT MINITEL" DU SERVICE WANADOO, ET QUE LES FRAIS EVENTUELS DE CONSULTATION DE CES SERVICES LUI SERONT FACTURES CHAQUE MOIS.

Toute consultation effectuée à partir de l'Identifiant de l'Abonné sera réputée être faite par l'Abonné lui-même ou ses préposés. Toutefois France Télécom Interactive limite la consultation des services Minitel à un montant mensuel maximum dont le seuil et les conditions sont précisées dans le formulaire

d'abonnement et peuvent évoluer d'un commun accord de France Télécom Interactive et de l'Abonné

ARTICLE 8 : COURRIER ELECTRONIQUE

France Télécom Interactive attribue à chaque Abonné une ou plusieurs boîtes aux lettres, selon l'offre commerciale en vigueur.

La ou les boîtes aux lettres attribuées sont à usage exclusif de l'Abonné et/ou de ses préposés, dans un cadre familial ou professionnel.

Elles ne peuvent en aucun cas être cédées à titre gratuit à des tiers que dans le cadre du service Multi Bal, l'Abonné restant en tout état de cause seul responsable à l'égard de France Télécom Interactive. Elles ne peuvent en aucun cas être cédées à titre payant.

France Télécom Interactive communique la ou les adresses électroniques ainsi que les mots de passe correspondants au titulaire de l'accès à Wanadoo. Le mot de passe d'une boîte aux lettres permet de s'identifier lors du dépôt, consultation et suppression d'un message.

Pour déposer un message dans une boîte aux lettres, il est nécessaire de connaître l'adresse électronique de la boîte aux lettres du correspondant.

Pour accéder à la boîte aux lettres, consulter, lire et supprimer ses messages, le titulaire d'une boîte aux lettres devra s'identifier en donnant son nom et mot de passe de boîte aux lettres.

LES MESSAGES SONT CONSERVES SUR LE SERVEUR DE FRANCE Télécom INTERACTIVE JUSQU'A CINQ MEGA-OCTETS PAR BOITE AUX LETTRES, AU-DELA LES NOUVEAUX MESSAGES SERONT AUTOMATIQUEMENT REFUSES. FRANCE Télécom INTERACTIVE DEGAGE TOUTE RESPONSABILITE SUR L'INTEGRITE DES MESSAGES DEPOSES DANS LA OU LES BOITES AUX LETTRES D'UN ABONNE.

Tout titulaire de boîte aux lettres autorise France Télécom Interactive à éventuellement faire figurer ses coordonnées dans un carnet d'adresses des Abonnés à Wanadoo. Toutefois, l'Abonné ne souhaitant pas faire figurer son nom de boîte aux lettres dans cet annuaire notifiera sa demande par simple courrier électronique à France Télécom Interactive selon la procédure qui lui sera communiquée simultanément à la notification qui lui sera faite de son inscription.

France Télécom Interactive peut, dans le respect des textes sur l'interception des correspondances, communiquer le contenu du courrier électronique de ses Abonnés aux autorités.

.

ARTICLE 9 : PAGES PERSONNELLES

Les pages personnelles sont un espace de stockage alloué par France Télécom Interactive à chaque Abonné qui en fait la demande, selon les conditions générales et les conditions particulières d'utilisation de ce service, aux conditions spécifiques et selon les modalités ci-après.

France Télécom Interactive se réserve, la possibilité de modifier à tout moment le volume de stockage alloué, moyennant le respect d'un préavis de 30 jours qui sera porté à la connaissance des Abonnés par un message envoyé sur leur boîte aux lettres électronique personnelle ou par diffusion de l'information sur le site www.wanadoo.fr ; celui-ci vaudra preuve entre parties.

France Télécom Interactive n'exerce pas de contrôle a priori sur les pages personnelles et n'assume aucune responsabilité quant à leur contenu.

Cependant France Télécom Interactive se réserve la possibilité à tout moment de supprimer, sans aucun préavis, l'accès à des pages personnelles dont le contenu apparaîtrait comme manifestation illicites ou ne respecterait pas les présentes conditions générales ou les conditions particulières d'utilisation du service (disponibles en ligne) ou encore occasionneraient des difficultés techniques pour le bon fonctionnement du service.

ARTICLE 10 : PAIEMENT A L'ACTE WANADOO

France Télécom Interactive met à la disposition de ses Abonnés un service intitulé "Paiement à l'acte Wanadoo".

Ce service est proposé en option.

L'Abonné reconnaît que l'accès à ce service est soumis à des [conditions particulières disponibles en ligne](#) sur le site www.wanadoo.fr et accessibles avant chaque achat.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE

France Télécom Interactive s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer l'accès à Wanadoo auprès de ses Abonnés.

Il est expressément convenu que, si la responsabilité de France Télécom Interactive était retenue dans l'exécution du présent contrat, l'Abonné ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages et intérêts que le remboursement des règlements effectués, au titre des frais d'abonnement au service Wanadoo, au cours des six derniers mois.

Outre les points décrits dans l'article 6 " Règles d'usage de l'Internet " pour lesquels l'Abonné reconnaît que France Télécom Interactive ne pourrait en aucun cas être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice, matériel ou immatériel, direct ou indirect tels que la perte de clientèle ou de chiffre d'affaires, le résultat d'études erronées et la perte de données, il est précisé que :

- l'Abonné est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé par lui même ou un de ses préposés à France Télécom Interactive ou à des tiers du fait de son utilisation du service Wanadoo.
- l'Abonné pourra être condamné à verser des indemnités à France Télécom Interactive du fait des préjudices causés ;
- la responsabilité de France Télécom Interactive ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté notamment dans le cas d'interruption des réseaux d'accès ou accessibles par Wanadoo dont France Télécom Interactive n'a pas la responsabilité, ou de la défaillance du matériel de réception ou de la ligne de l'Abonné, pertes de données ou de toutes transactions faites via Wanadoo pour l'acquisition de biens ou services ou de tout préjudice ;
- France Télécom Interactive dégage toute responsabilité en cas d'utilisation du service non conforme au présent contrat ;
- France Télécom Interactive ne pourra être tenue pour responsable en cas de poursuites judiciaires à l'encontre de l'Abonné du fait de l'usage de Wanadoo et de tout service accessible via l'Internet ;
- l'Abonné est seul responsable de l'utilisation des Identifiants que France Télécom Interactive lui aura transmis au titre des présentes. Ainsi, toute connexion au service ou transmission de données effectuée en utilisant les

Identifiants de l'Abonné sera réputée avoir été effectuée par l'Abonné lui-même. Il en ira notamment ainsi si l'Abonné pré-enregistre ses Identifiants sur son micro-ordinateur permettant ainsi la connexion automatique à Wanadoo.

En cas de perte ou de vol de ses Identifiants, l'Abonné doit en avertir le Service Client de France Télécom Interactive sans délai. Cette information doit être confirmée à France Télécom Interactive par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'utilisation détournée ou non autorisée des Identifiants de l'Abonné, la responsabilité de celui-ci ne sera dérogée à l'égard de France Télécom Interactive qu'à compter d'un délai d'un jour ouvré courant après la date mentionnée sur l'accusé de réception de la lettre de notification mentionnée ci-dessus.

Sauf en ce qui concerne les réseaux dont elle a la charge, France Télécom Interactive ne pourra en aucun cas être responsable de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés au réseau Internet.

Il est également précisé que seul l'Abonné est responsable de l'usage de l'accès à Wanadoo et à tout service interconnecté à Wanadoo.

France Télécom Interactive ne pourra en aucun cas être responsable du contenu des services consultés, y compris ceux accessibles via les annuaires, de la nature des données interrogées, transférées ou mises en ligne par les Abonnés et d'une manière générale de toute information consultée par l'Abonné.

France Télécom Interactive dégage toute responsabilité au niveau de la compatibilité, de la fiabilité, du fonctionnement, des logiciels autres que ceux fournis par elle-même.

Le titulaire d'une boîte aux lettres s'engage à conserver secret son mot de passe et à ne pas le divulguer à un tiers. Il est seul responsable de l'utilisation de sa boîte aux lettres.

La consultation et la suppression des messages sont de l'entière responsabilité du titulaire.

France Télécom Interactive ne saurait être responsable des conséquences de la saturation de la ou des boîtes aux lettres du titulaire.

ARTICLE 12 : MAINTENANCE

France Télécom Interactive peut être amenée à interrompre le service ou une partie du service pour des raisons de maintenance, sans droit à indemnité pour l'Abonné.

ARTICLE 13 : CAS DE FORCE MAJEURE

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 30 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties, huit jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant cette décision

ARTICLE 14 : DUREE DU CONTRAT

Toute période pendant laquelle l'utilisateur a accès à Wanadoo, même si cette période est gratuite, est soumise aux présentes conditions générales.

La durée minimale d'abonnement au service Wanadoo est :

- d'un mois, en cas d'abonnement sans engagement dans la durée ;
- de la durée mentionnée sur le formulaire d'abonnement en cas d'abonnement avec engagement dans la durée.

Cette période prend effet à la date indiquée dans le formulaire d'abonnement, ou, au plus tôt, à la date de création par le serveur des Identifiants si celle-ci y figure et sous réserve de la réception par France Télécom Interactive de l'ensemble des documents constitutifs du dossier de l'Abonné cités dans le formulaire d'abonnement.

Au-delà de la période minimale d'abonnement, le présent contrat est renouvelable par tacite reconduction par période d'un mois sauf en cas de résiliation conforme à l'article 16 ci-après

Cette période prend effet à la date indiquée dans le formulaire d'abonnement, ou, au plus tôt, à la date de création par le serveur des Identifiants si celle-ci y figure et sous réserve de la réception par France Télécom Interactive de l'ensemble des documents constitutifs du dossier de l'Abonné cités dans le formulaire d'abonnement.

Au-delà de la période minimale d'abonnement, le présent contrat est renouvelable par tacite reconduction par période d'un mois sauf en cas de résiliation conforme à l'article 16 ci-après.

ARTICLE 15 : TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les tarifs en vigueur sont disponibles en consultation sur le service Wanadoo et sur demande chez France Télécom Interactive. Il est précisé que les tarifs auxquels le présent contrat fait référence sont :

- les frais d'abonnement : tarif mensuel d'abonnement à Wanadoo. Les frais du premier mois d'abonnement sont calculés au prorata du nombre de semaines pleines du mois, toute semaine commencée est due ;
- les frais relatifs aux connexions au service Wanadoo : prix par heure de connexion selon la formule d'abonnement choisie ;

- les éventuels frais liés à la consultation de services en ligne facturés par Wanadoo et en particulier les services Minitel et les services disponibles dans la rubrique Paiement à l'acte ;
- les éventuels frais facturés par France Télécom Interactive suite à la modification des éléments d'identification de l'Abonné ou tout autre changement des éléments du dossier de l'Abonné.
- les frais relatifs aux communications téléphoniques entre le poste de l'Abonné et le centre serveur peuvent être soit directement à la charge de l'Abonné, soit compris dans le forfait d'abonnement, selon la formule d'abonnement choisie par l'Abonné.

TOUTE MODIFICATION DE FORMULE D'ABONNEMENT DEMANDEE PAR L'ABONNE DOIT ETRE ADRESSEE PAR ECRIT AU SERVICE CLIENTS DE FRANCE Télécom INTERACTIVE, AVANT LE 20 DU MOIS POUR EFFET LE MOIS SUIVANT.

Les coûts des redevance, abonnement, taxe ou autre moyen de rémunération pouvant être éventuellement demandé par les titulaires des services en ligne accessibles à travers Wanadoo restent à la charge exclusive de l'Abonné.

France Télécom Interactive édite chaque mois une facture papier ou électronique indiquant les sommes à payer ainsi que la date d'échéance du paiement. Le décompte des sommes à payer effectué par France Télécom Interactive fait seul la preuve des opérations ou achats réalisés par l'Abonné sur Wanadoo.

Le terme des frais d'abonnement est à échoir, le paiement des frais relatifs aux connexions au service Wanadoo est à terme échu.

Le paiement des frais relatifs à l'abonnement et aux connexions au service Wanadoo effectuées à travers l'identifiant de l'Abonné, y compris les consultations des services Minitel à partir du service Wanadoo, est effectué durant la première semaine de chaque mois.

France Télécom Interactive tient à la disposition des Abonnés redevables d'une facture les éléments justificatifs de cette facture, selon l'état des techniques existantes, pendant le délai de réclamation des factures. Dans le cas où le paiement des sommes dues ne serait pas parvenu à France Télécom Interactive dans les délais indiqués, le montant ainsi restant dû sera majoré du taux d'intérêt légal augmenté de un point. Dans le cas où le retard de paiement

excéderait 10 jours, France Télécom Interactive peut, de plein droit, interrompre l'accès au service sans préavis. Les sommes relatives à la période contractuelle d'abonnement en cours restent dues. Les éventuels frais d'impayés seront également supportés par l'Abonné.

L'Abonné ne pourra, en aucun cas, demander une quelconque indemnité à France Télécom Interactive du fait de l'interruption de l'accès au service suite à un incident de paiement.

France Télécom Interactive se réserve le droit de réviser ses tarifs à tout moment sous réserve d'en informer les Abonnés un mois à l'avance si les nouveaux tarifs sont moins favorables aux Abonnés.

ARTICLE 16 : RESILIATION

Durant la période de gratuité, toute demande de résiliation doit avoir été reçue **DIX JOURS AVANT LE TERME DE LA PERIODE DE GRATUITE.**

Au-delà de la période de gratuité, toute demande devra parvenir à France Télécom Interactive **AVANT LE 20 DU MOIS POUR PRENDRE EFFET LE MOIS SUIVANT.**

Nous vous remercions de nous préciser autant que possible vos motivations afin de nous aider à améliorer notre service.

En toute hypothèse, la demande doit être adressée :

- soit par fax au 01 44 10 44 00 à l'attention du Service Clients (mentionnant comme objet : demande de résiliation) ;
- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : service.clients@wanadoo.fr (mentionnant comme objet : demande de résiliation) ;
- soit par courrier à Service Clients Wanadoo - B.P. 578 - 75726 Paris Cedex 15.

En cas de manquement par l'une des parties au présent contrat à l'exécution de ses obligations et à défaut pour cette partie d'y remédier, l'autre partie pourra

résilier le présent contrat, par lettre recommandée, un mois après une mise en demeure restée infructueuse.

En outre, France Télécom Interactive se réserve le droit de résilier le présent contrat, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect par l'Abonné d'une quelconque des clauses mentionnées dans les présentes et en particulier dans les cas suivants :

- un quelconque acte de piratage ou de tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau a pour cause ou origine le compte de l'Abonné ;
- à la suite de la notification par les utilisateurs de l'Internet que l'Abonné ne respecte pas le code de bonne conduite de l'Internet ou fait un usage d'Internet de nature à porter préjudice aux tiers, qui serait contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et après enquête par France Télécom Interactive ;
- à la suite d'un incident de paiement ou à cause d'un non-paiement des sommes dues au titre des présentes ;
- l'adresse de l'Abonné telle que communiquée par celui-ci ne correspond pas à son adresse effective.

Le constat par France Télécom Interactive de l'une des hypothèses décrites ci-dessus peut entraîner l'interruption immédiate de l'accès au service.

ARTICLE 17 : DROIT D'ACCES AU FICHIER INFORMATISE

Tout Abonné peut demander à France Télécom Interactive la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier le cas échéant, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Outre les communications d'informations prévues dans la déclaration faite à la C.N.I.L. par France Télécom Interactive, cette dernière peut communiquer les informations relatives aux Abonnés dans le cadre de réquisitions judiciaires

ARTICLE 18 : RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée par écrit et transmise :

- soit par voie postale à Service Clients Wanadoo - B.P. 578 - 75726 PARIS Cedex 15 ;
- soit par courrier électronique à service.clients@wanadoo.fr

ARTICLE 19 : MODIFICATIONS

Les conditions générales en ligne prévalent sur les conditions générales imprimées. Les parties ont convenu que France Télécom Interactive peut de plein droit, sous réserve des stipulations de l'article 15, modifier son service sans autre formalité que de porter ces modifications dans les conditions générales en ligne. Dans ce cas, l'Abonné peut, par dérogation à l'article 16 du présent contrat, résilier le contrat dans un délai de 30 jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications.

ARTICLE 20 : STIPULATIONS DIVERSES

20.1 - L'Abonné s'engage à informer, par écrit, France Télécom Interactive de toute modification concernant sa situation notamment en cas de changement d'adresse et de ses références bancaires.

20.2 - Dans le cas où l'Abonné utiliserait le kit de connexion ou le coffret fourni par France Télécom Interactive, il s'engage à respecter les modalités d'utilisation décrites dans le manuel et accepte la licence lui permettant de se connecter au service Wanadoo.

20.3 - Le présent contrat ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle par l'Abonné, à titre onéreux ou gratuit. France Télécom Interactive pourra céder les droits et obligations qu'elle tient du présent contrat librement, à France Télécom ou à toute société filiale directe ou indirecte de cette dernière.

20.4 - Si l'une quelconque des stipulations du contrat est tenue pour nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres stipulations.

ARTICLE 21 : DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent contrat est régi par la loi française.

En cas de contestation sur l'interprétation, sur l'exécution et la réalisation de l'une quelconque des stipulations du présent contrat et à défaut d'accord amiable des parties, les tribunaux de Nanterre seront les seuls compétents pour connaître du litige.